

Philippe Mettens « Des éléments objectifs prouvent qu'on a cherché à me virer »

Le Conseil d'Etat a confirmé l'éviction de Philippe Mertens de la tête du Service public fédéral de la politique scientifique (Belspo). Le Hennuyer connaît bien la haute juridiction : le 10 juin 2014, il y obtenait gain de cause dans le litige qui l'opposait cette fois au gouvernement wallon. Celui-ci l'avait alors révoqué de son mandat de bourgmestre socialiste de Flobecq.

Pouvez-vous nous rafraîchir la mémoire à propos de la situation dans votre commune ? La décision prise par la secrétaire d'Etat Sleurs (N-VA) de mettre fin à vos activités à la tête de Belspo a-t-elle une conséquence sur votre carrière de bourgmestre de Flobecq ?

Carrière ? C'est un bien grand mot... Pour reprendre une expression consacrée, mon éviction de la fonction que j'occupais dans l'administration fédérale met fin à toute action du gouvernement wallon à mon égard en tant que bourgmestre, puisque l'incompatibilité qui m'était reprochée n'existe plus. Mais en juin dernier déjà, le Conseil

d'Etat avait cassé la décision de révocation prise un an plus tôt par l'exécutif régional. Depuis lors, j'exerçais pleinement mes fonctions de bourgmestre sans aucun problème. Aucune décision communale prise sous ma responsabilité n'a été remise en cause.

Vous faites donc une croix définitive sur cette saga autour de l'incompatibilité qui vous était reprochée entre votre situation professionnelle et votre mandat politique ?

Pas totalement ! Les actions en justice devant le tribunal de Namur restent pendantes. Je réclame un euro symbolique parce que mon image a pâti de cet épisode et la Commune de Flobecq sollicite 25.000 euros en raison des frais engagés en justice pour défendre ses droits et préserver ses intérêts.

Mais cette incompatibilité dont vous disiez qu'elle vous visait personnellement, c'est de l'histoire ancienne, non ?

On ne sait jamais de quoi l'avenir peut être fait... Mais depuis les reproches qui m'ont été adressés, un élément nouveau est intervenu : les questions autour des cumuls et des incompatibilités ont changé de statut ! Aujourd'hui, des gens

comme Paul Magnette, Maxime Prévot ou Rudy Demotte revendiquent officiellement leur « droit » à cumuler dans les faits un poste ministériel et un rôle de bourgmestre. Ils l'affirment

c'est la fin de l'hypocrisie ! Moi, je n'ai jamais cumulé ! Il ne sera pas facile, le cas échéant, de me faire de nouvelles difficultés en la matière...

Comptez-vous poursuivre le combat qui vous oppose au gouvernement fédéral pour le mandat à la tête de Belspo ?

Je réfléchis. D'autres actions restent en tout cas possibles, notamment pour obtenir l'annulation de la décision qui me frappe. Je suis très sensible à l'inquiétude qui a gagné les milieux scientifiques. Et puis, il existe des éléments objectifs que nous n'avons pas pu utiliser devant le Conseil d'Etat saisi en urgence, et qui prouvent factuellement la contribution de la N-VA à mon éviction...

De quels éléments parlez-vous ?

Des écrits, notamment des courriers anonymes, que nous n'avons pas exploités parce que cela aurait été contraire à la déontologie propre aux avocats... Je considère qu'ils démontrent qu'on a cherché à me virer, que cette éviction n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une « opération », pour reprendre le mot utilisé par la secrétaire d'Etat. Mais au-delà de mon cas, c'est la politique scientifique fédérale qu'on veut briser. Le monde scientifique l'a bien compris.

**Propos recueillis par
ERIC DEFFET**